

Bordeaux, le 22 août 2023

## Communiqué de presse

### Le service d'accès aux soins de Gironde (SAS 33) mobilisé pour faciliter l'orientation des patients

Les 45 services d'accès aux soins (SAS) opérationnels en France facilitent l'orientation de la population dans leur parcours de soins urgents ou non programmés et lorsque l'accès à son médecin traitant n'est pas possible.

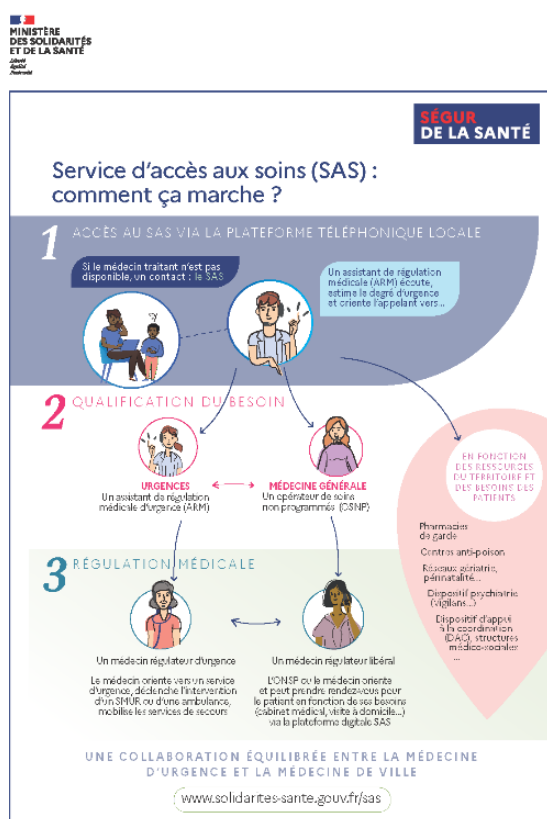
En Gironde, comme partout en France, le système de santé connaît de fortes tensions dans un contexte de démographie médicale et non médicale très tendu, impactant notamment les services d'urgences et l'accès à la médecine de ville.

Pour assurer la continuité des soins, notamment pendant l'été période de forte fréquentation touristique, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires se mobilisent pour garantir la qualité et la sécurité des prises en charge.

**Les équipes du service d'accès aux soins de Gironde (SAS 33) sont accessibles toute l'année du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h et le samedi matin via un appel au 15. Il participe ainsi à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.**

Au cours du mois de juin dernier, le SAS 33 a délivré **plus de 2 700 conseils médicaux**.

#### | Le service d'accès aux soins : comment ça marche ?



Le SAS 33 permet au patient, confronté à un besoin de soins urgents ou non programmés qui n'a pas ou ne peut pas joindre son médecin traitant de bénéficier d'un avis médical et d'une orientation adaptés à ses besoins.

Via le 15, l'appelant est pris en charge par un Assistant de régulation médicale puis est orienté en fonction de la gravité de sa demande. Le médecin régulateur peut lui apporter un conseil médical (dans 65 % des cas), une orientation vers une consultation de soin non programmé en ville ou l'orienter vers un service d'urgence. Si l'état de santé du patient relève d'une défaillance vitale potentielle ou avérée, il peut déclencher l'intervention d'une équipe SMUR.

Le SAS est fondé sur un partenariat étroit et équilibré entre les médecins de ville et les médecins urgentistes. Une régulation médicale associant des médecins généralistes et des médecins urgentistes est assurée au niveau du SAMU SAS - Centre-15. Par ailleurs, une plateforme numérique permet aux médecins régulateurs d'accéder à une information précise

sur la disponibilité de l'offre de soins du territoire et d'organiser une prise de rendez-vous dans un délai de 24 h chez un professionnel de santé.

Le SAS s'intègre dans un parcours de soins organisé autour du médecin traitant, des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et autres organisations territoriales de santé dans une logique de complémentarité et de pluriprofessionnalité.

Il est également en lien avec les établissements de santé du territoire.

## | Une campagne d'information menée auprès des médecins généralistes de Gironde pour faire connaître l'action du SAS 33

Depuis le 3 juillet, le Service d'accès aux soins 33, opérationnel tout au long de l'année, fait l'objet d'une campagne téléphonique assurée par des étudiants de médecine auprès des 1 200 médecins généralistes exerçant en Gironde. L'objectif est de faire connaître son rôle et sa contribution dans le cadre des soins non programmés en Gironde et de faciliter la visibilité des parcours des patients.

Le SAS 33 aujourd'hui en Gironde, c'est :

- **344 médecins généralistes** inscrits sur la plateforme dédiée au SAS soit 20 % de l'effectif,
- Entre **200 et 900 soins non programmés** orientés chaque semaine par le SAS vers les cabinets de ville
- **La prise en charge par la filière libérale de 55 % des 1200 dossiers médicaux de régulation** quotidiens adressés au centre 15
- **11 Communautés professionnels territoriales de santé (CPTS) et 33 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) dont l'une des missions est de proposer des rendez-vous de soins non programmés.**

Depuis décembre 2022, une infirmière spécialisée en psychiatrie est venue étoffer les équipes du SAS 33 et contribue à la meilleure orientation des patients ayant un besoin dans le champ de la mentale.

Le SAS 33, activé en Gironde début 2023, permet aux usagers d'obtenir la prise en charge la plus adaptée à leur état de santé.

- **Pour les patients relevant d'une problématique de santé grave avec une défaillance vitale engagée ou potentielle**, les appels sont orientés vers l'aide médicale urgente hospitalière avec envoi d'un SMUR, d'une ambulance ou d'un véhicule pompier pour une prise en charge aux urgences,
- **Pour les patients relevant d'une problématique de santé de médecine de ville**, la régulation médicale libérale du SAS – Centre 15 oriente en priorité le patient vers son médecin traitant ou tout praticien participant au SAS pour une prise en charge ambulatoire.

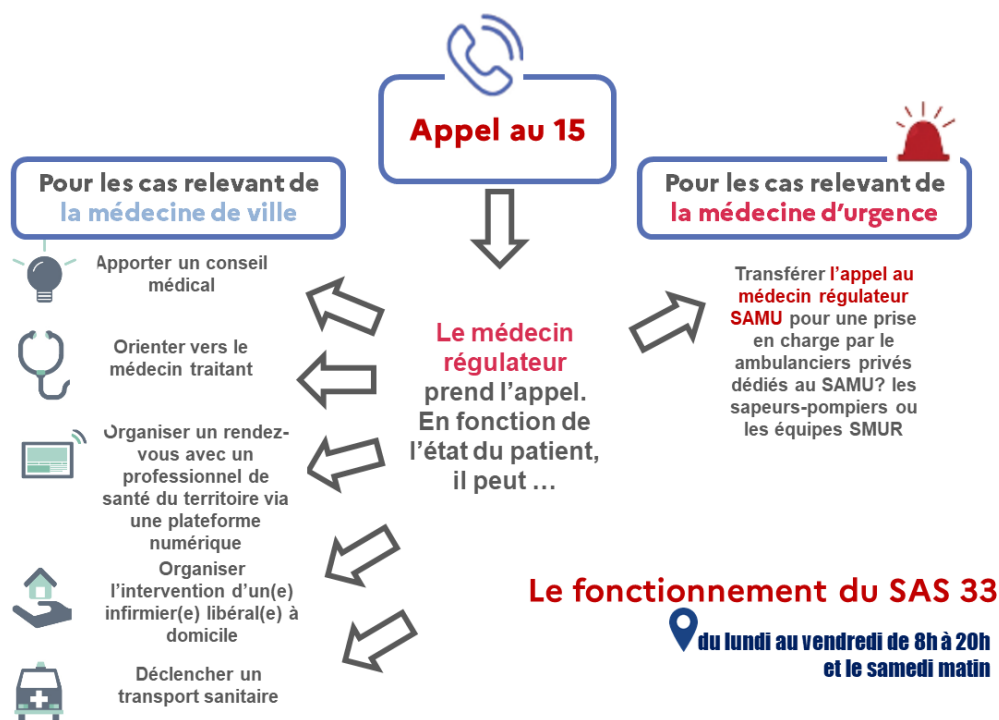
Ainsi le SAS répond aux **quatre objectifs stratégiques suivants** :

1. Assurer une réponse à des demandes de soins relevant de l'urgence vitale
2. Organiser la réponse à apporter aux patients n'ayant pas préalablement trouvé de réponse auprès de leur médecin traitant ou d'un autre professionnel de santé ;
3. Contribuer à l'intégration des patients dans les un parcours de soins coordonné sur le territoire dont il dépend.
4. Limiter la saturation et l'attente des patients dans les services d'urgences grâce notamment à la régulation médicale préalable de l'accès aux services d'urgence ;

L'action du SAS 33, grâce à la régulation médicale et au maillage territorial des médecins libéraux généralistes et spécialistes contribue à valoriser la complémentarité entre la ville et l'hôpital, entre les services d'urgence et les soins non programmés au bénéfice de l'accès aux soins pour la population girondine et les touristes en période

estivale.

Le SAS de Gironde a été mis en place dans le cadre d'un projet piloté conjointement par le CHU de Bordeaux (notamment le Pôle des Urgences de Pellegrin), l'ASSUM33 (association des médecins régulateurs libéraux), l'URPS Médecins Libéraux de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les CPTS de Gironde.



#### Contact presse

ARS Nouvelle-Aquitaine

Marie-Claude Savoye

06 65 24 84 60

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)